Protocole sanitaire Clubs d'Activités Saison 21-22

Mise à jour au 21/07/2022



PROTOCOLE SANITAIRE

Ce protocole est évolutif en fonction des mesures gouvernementales et des réalités de terrain qui ne permettraient pas son application en l'état.

Contractualisation/adhérents et intervenants: Via les outils de communication utilisés par l'association (plaquette, affichage, site internet, réseaux sociaux...) mise en place d'un système d'information pour porter à la connaissance des adhérents ce protocole sanitaire qui indique les modalités de fonctionnement/mesures sanitaires applicables dans le cadre des clubs d'activités à la rentrée de septembre. La communication du protocole aux intervenants et la contractualisation avec les prestataires fera aussi l'objet d'une attention particulière.

Inscriptions: Les adhérents qui le souhaitent pourront s'inscrire par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la MJC (dossier d'inscription <u>complet</u> et règlement: adhésion Astuce + cotisation à l'activité). Le dossier est téléchargeable sur <u>www.mjclabruguiere.fr</u>. Pour ceux qui souhaitent s'inscrire directement au secrétariat cela reste possible. Des temps spécifiques pour les inscriptions seront communiqués et se feront avec le respect de la distanciation. Un ou plusieurs bénévoles seront sollicités pour gérer le flux d'adhérents.

Cotisation : Si le pass sanitaire venait à s'appliquer dans le cadre du fonctionnement de nos clubs d'activités, la cotisation restera due et non remboursable.

Locaux : Dès que cela est possible, il sera demandé aux responsables des clubs d'aérer les espaces occupés (avant que l'atelier débute, à la fin de l'atelier mais également entre 2 cours qui s'enchaînent).

Lorsque cela est nécessaire, il se peut que le responsable du club écourte la séance de quelques minutes pour lui laisser le temps nécessaire aux désinfections des zones contacts et/ou petit matériel. Dans chaque salle, il y aura du désinfectant virucide, à disposition, notamment pour la désinfection des tables, chaises et du matériel accessible type ballons, volants, claviers d'ordinateur....

Distanciation et masque : Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre avant, pendant et à la fin de la séance. La distanciation est valable pour les participants mais aussi pour les parents qui accompagnent les enfants sur le lieu de l'activité. A partir de 6 ans et pour les adultes, pour les adhérents comme pour les intervenants, il est demandé de toujours arriver avec un masque ayant une capacité de filtration supérieure à 90%. A noter que les parents qui accompagnent leur(s) enfant(s) sur le lieu de l'activité devront être munis d'un masque également. Toutefois, une fois en place pour l'activité, si la nature de l'activité le nécessite telles que les activités physiques, il sera possible d'enlever le masque.

Lavage des mains : Il est demandé à chacun de se laver impérativement les mains en rentrant dans la salle d'activité avec du gel hydroalcoolique personnel ou de l'eau et du savon mis à disposition dans les sanitaires.

Prêts de matériel : Dans la mesure du possible, nous ne prêterons pas de matériel*. Ainsi, nous vous demandons de prévoir votre matériel personnel : tapis, coussin....

Il est également demandé à chacun d'avoir sa gourde d'eau personnelle et des mouchoirs à usage unique.

*Sauf cas particulier pour du matériel spécifique et du petit matériel que l'intervenant ou l'usager désinfecte avant et après utilisation.

Tenue : Il se peut que les vestiaires et l'accès aux douches soient interdits, ainsi chacun arrive déjà dans une tenue adaptée à l'activité.

Effectifs : En fonction de l'espace disponible et du protocole imposé, le nombre d'inscrits par club pourra être limité. Chaque intervenant tiendra à jour une fiche de présence permettant notamment de répertorier tous les contacts utiles en cas de contamination à la covid-19.

En cas de suspicion ou d'un cas positif/covid 19 (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, sensation de fièvre, troubles digestifs...): Si un adhérent ou un intervenant a les symptômes de la Covid-19, il doit rester chez lui. De même, les personnes atteintes de la covid-19, testées positivement par RT-PCR ou antigénique ou déclarées comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiées comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'activité. Par ailleurs, nous demandons aux adhérents et intervenants qui seraient diagnostiqués positifs et prendre soin de bien vouloir en informer au plus vite la MJC à secretariat-mjclabruguière@wanadoo.fr ou au 05.63.73.33.50